



Mardi 12 avril 2016

Xylella Fastidiosa en région Provence-Alpes-Côte d'Azur: 3 nouveaux foyers confirmés

Ces nouveaux cas portent à 12 le nombre de foyers découverts en région PACA dont 11 dans les Alpes Maritimes et 1 dans le Var.

Trois nouveaux foyers de Xylella Fastidiosa

Dans le cadre de la vigilance renforcée des services de l'Etat, quatre arbustes **polygale à feuille de myrte** (*Polygala myrtifolia*) situés sur les communes de Nice, Villeneuve Loubet et Mandelieu ont été identifiés comme porteur de la bactérie **Xylella Fastidiosa sous-espèce multiplex** par le laboratoire de santé des végétaux de l'ANSES .

En application des mesures de lutte visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union européenne de Xylella Fastidiosa prévues par la décision d'exécution de la Commission Européenne UE du 17 décembre 2015 et de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015, les mesures suivantes sont mises en place :

- délimitation d'une zone dite « infectée » de 100m autour des végétaux contaminés : opérer une désinsectisation de tous les végétaux et un arrachage des végétaux hôtes. Les propriétaires concernés se verront très prochainement destinataires d'un courrier leur précisant la marche à suivre.
- délimitation d'une zone dite « tampon » de 10 km autour de cette zone infectée, les mouvements de végétaux spécifiés (environ 200 espèces de végétaux à risque) sont interdits ou très encadrés par des dérogations délivrées par l'État.

Une enquête épidémiologique visant à déterminer l'origine des plants de polygale et leur date de plantation est également en cours.

Ces nouveaux cas portent à 12 le nombre de foyers découverts en région PACA dont 11 dans les Alpes Maritimes et 1 dans le Var.

La bactérie a été détecté sur le Spartier à feuille de jonc

Dans le cadre de la surveillance opérée autour du foyer découvert en décembre dernier sur la commune de Saint Laurent du Var, des prélèvements ont été opérés sur des végétaux appartenant aux espèces hôtes de la bactérie : 21 *Spartium junceum* (spartier à feuille de jonc, appelé parfois genêt d'Espagne) et 1 romarin. Les résultats ont révélé que 11 *Spartium junceum* étaient porteurs de la bactérie.

C'est la première fois que *Xylella fastidiosa subsp multiplex* est découvert sur le territoire métropolitain sur une espèce végétale autre que Polygale.

Cette espèce fait partie depuis 2015 des espèces contaminées en Corse par Xylella Fastidiosa.

Retrouvez les informations sur le site de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Contacts Presse

Préfecture des Alpes-Maritimes : Ariane PARACHINI, chargée de communication : 04 93 72 22 40

Préfecture du Var : Vincent BARASTIER, chargé de communication , : 04 94 18 80 30

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 06 88 68 01 13

Liste des communes impactées par la délimitation de zones :

Var

BANDOL

EVENOS

FREJUS

LA GARDE

LA SEYNE SUR MER

LA VALETTE DU VAR

LE BEAUSSET

LE CASTELLET

LE PRADET

LE REVEST LES EAUX

LES ADRETS-DE-L'ESTEREL

OLLIOULES

SAINT MANDRIER SUR MER

SAINT-RAPHAEL

SANNARY SUR MER

SIX FOURS LES PLAGES

TANNERON

TOULON

Alpes-Maritimes

ANTIBES

ASPREMONT

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

BEAUSOLEIL

BEZAUDUN-LES-ALPES

BIOT

BLAUSASC

CAGNES-SUR-MER

CANNES

CANTARON

CAP D'AIL

CARROS

CASTAGNIERS

CASTELLAR

CASTILLON

CHATEAUNEUF DE GRASSE

COLOMARS

EZE

FALICON

GATIIERES

GORBIO

GRASSE

LA COLLE-SUR-LOUP

LA GAUDE

LA ROUETTE-SUR-SIAGNE

LA TRINITE

LA TURBIE

LE BAR SUR LOUP

LE BROU

LE CANNET

LE ROURET

LE TIGNET

MANDELIEU-LA-NAPOULE
MENTON
MOUANS-SARTOUX
MOUGINS
NICE
OPIO
PEGOMAS
PEILLE
PEILLON
PEYMEINADE
ROQUEBRUNE CAP MARTIN
ROQUEFORT-LES-PINS
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE
SAINT-BLAISE
SAINTE AGNES
SAINT-JEANNET
SAINT-LAURENT-DU-VAR
SAINT-MARTIN-DU-VAR
SAINT-PAUL
SOSPEL
THEOULE-SUR-MER
TOUR RETIE-LEVENS
TOURRETIES-SUR-LOUP
VALBONNE
VALLAURIS
VENCE
VILLEFRANCHE-SUR-MER
VILLENEUVE-LOUBET